



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 1278 – 1^{er} septembre

Faits saillants

- UBS confirme l'intégration complète de la branche helvétique de Crédit Suisse
- Lancement de la phase de consultation pour le projet de loi anti-blanchiment
- Appel du Comité d'experts indépendants mandaté par le DFF à une réforme de la réglementation « too big to fail »

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 31/08	Var. vs 24/08
EUR/CHF	0,9582	+0,3 %
USD/CHF	0,8808	+0,2 %
SMI	10 970	+1,4 %
Taux 10a	0,952 %	- 2 pb

Macroéconomie

Inflation : En août, le taux d'inflation s'est stabilisé à +1,6 % en glissement annuel (g.a), un seuil identique à celui de juillet. En rythme mensuel, l'inflation a progressé de +0,2 %. Dans le détail, la hausse des prix de l'énergie a été compensée par la décélération des prix alimentaires, l'inflation sous-jacente atteignant +1,3 % en g.a. Le taux d'inflation se situe désormais sous le seuil cible de 2 % fixé par la Banque nationale suisse (BNS), et ce depuis trois mois consécutifs. Pour le reste de l'année, la BNS demeure néanmoins prudente du fait (i) de la hausse attendue des loyers (qui pèsent pour 18,6 % dans le panier d'inflation suisse) à compter du dernier trimestre, (ii) de l'accroissement du taux de TVA de 0,4 point au 1^{er} janvier prochain (de 7,7 % à 8,1 % pour le taux normal), et enfin (iii) de l'augmentation prévue des tarifs régulés de l'électricité pour début 2024.

CICR : En difficulté financière, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) devrait recevoir une aide d'urgence de 50 M CHF des autorités suisses, dont le déblocage doit encore être approuvé par le Parlement. Le Conseil fédéral a également décidé d'assouplir les conditions de remboursement du prêt Covid-19 de 200 M CHF, en allongeant sa durée de quatre à huit ans. En mai 2023, l'organisation humanitaire mondiale basée à Genève annonçait un plan de réduction des coûts de 4,3 Mds CHF pour 2023/2024, comprenant la suppression de 1 800 postes à travers le monde.

Concurrence : L'accord signé en novembre 2022 entre la Suisse et l'Allemagne concernant la coopération des autorités de la concurrence est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Celui-ci permet, entre autres, de coordonner des procédures parallèles et de procéder à des analyses conjointes tout en facilitant l'échange d'informations. Les deux pays entendent ainsi renforcer l'application de leur droit de la concurrence aux affaires transfrontalières.

Secteur financier

UBS/Crédit Suisse : UBS a enregistré un bénéfice net record au 2^{ème} trimestre 2023, de plus de 25 Mds CHF (29 Mds USD après 1 Md au T1), lié au gain comptable issu de l'écart entre le prix consenti pour acquérir Crédit Suisse et la valeur intrinsèque de cette dernière ; la reprise des actifs à risque de cette dernière s'élevant à 238 Mds USD au moment du rachat effectué, pour rappel, à un montant de seulement 3 Mds CHF. Dans sa communication, UBS insiste sur le regain de confiance vis-à-vis de la nouvelle entité depuis l'annonce de la reprise de Crédit Suisse le 19 mars dernier, y compris à l'égard de cette dernière : sa base de clients a ainsi retrouvé une

relative stabilité grâce à un afflux net de dépôts de 18 Mds USD au 2^{ème} trimestre. Par ailleurs, UBS a confirmé l'objectif de pleine assimilation de Crédit Suisse au sein du groupe, dont la marque restera conservée uniquement jusqu'à la finalisation de la migration des clients, attendue pour 2025. Après quoi, la marque Crédit Suisse devrait disparaître avec l'absorption totale de l'entité, prévue d'ici à fin 2026. La restructuration de l'entité passera notamment par la constitution d'une unité de défaisance rassemblant les actifs et passifs dont Crédit Suisse entendait déjà se séparer au préalable, ainsi qu'une grande partie des activités de banque d'affaires, de gestion de fortune et de gestion d'actifs de l'établissement.

La pleine intégration de Crédit Suisse devrait se traduire par des réductions de coûts de l'ordre de 10 Mds USD et la suppression progressive de 3 000 postes en Suisse, soit 8 % des effectifs actuels du groupe (37 000 employés en Suisse, 120 000 au plan mondial), échelonnée à partir de 2024 (1 000 postes ciblés sur cette seule année) sous forme de reclassements et préretraites. Fin juin, en tenant compte du rachat de Crédit Suisse, UBS gérait un total d'actifs de 5 530 Mds USD contre 4 184 Mds USD trois mois auparavant, confirmant son statut de « mastodonte » de la finance.

Régulation financière : Le Comité d'experts indépendants, mandaté par le Département fédéral des finances en mai 2023 dans le sillage de l'effondrement de Crédit Suisse, a rendu ce vendredi ses conclusions, appelant à une réforme de la réglementation du « too big to fail » pour les établissements bancaires systémiques. Quatre axes ont été identifiés : (i) la gestion de crise, (ii) les liquidités, (iii) la surveillance et (iv) le sujet des fonds propres.

En matière de gestion de crise, le comité appelle au renforcement de la capacité de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) à imposer suffisamment en amont aux banques d'importance systémiques les mesures nécessaires pour faciliter leur assainissement. Sur les liquidités, le comité indique que la Banque nationale suisse (BNS) aurait intérêt à « élargir l'univers des garanties » acceptées pour accorder des liquidités d'urgence, en y introduisant notamment les garanties non négociables et difficilement recouvrables et en réduisant le montant des décotes. Sur le plan de la surveillance, tenant compte des critiques émises lors de la crise de Crédit Suisse, le comité préconise un raffermissement des prérogatives de la Finma en matière de plaintes et de communication sur les procédures en cours avec la possibilité d'adopter des sanctions financières. Le régulateur devrait pouvoir en outre ordonner des mesures de protection avant que le risque d'insolvabilité ne se manifeste. Enfin, sur les fonds propres, le groupe d'experts estime que l'introduction du volet final des accords de Bâle III ne rend pas nécessaire de renforcer les prescriptions pour les banques suisses, mais qu'un surcroît de communication serait utile s'agissant en particulier des dérogations accordées et réglementations transitoires concernant les exigences en matière de fonds propres. Le rapport, dont le Conseil fédéral a pris connaissance mercredi, se focalise, conformément au mandat, sur la seule problématique de la stabilité des marchés.

Blanchiment d'argent : Le Conseil fédéral a lancé la phase de consultation sur un projet de loi visant à améliorer la lutte contre le blanchiment d'argent, permettant de renforcer l'intégrité et la compétitivité de la place financière helvétique. Ce projet de loi prévoit entre autres l'introduction (i) d'un registre fédéral des ayants droit économiques pour les sociétés installées en Suisse, tenu par l'Office fédéral de la justice. Plus de 550 000 personnes morales sont concernées, PME et associations ou fondations comprises. Le projet de loi sur la transparence des personnes morales présenté par l'exécutif prévoit également (ii) de nouvelles obligations de diligence applicables aux membres des professions juridiques exerçant des activités particulièrement risquées (comprenant notamment avocats, notaires, comptables). Cette mesure, aujourd'hui seulement applicable aux acteurs du secteur financier, avait été écartée par le Parlement lors de la précédente révision de la loi sur le blanchiment.

Le Conseil fédéral a également proposé diverses mesures visant les intermédiaires financiers afin de lutter contre le contournement ou la violation des sanctions internationales. Les négociants en métaux précieux par exemple, devraient être soumis à une obligation de diligence pour chaque paiement en espèce supérieur à 15 000 CHF (contre 100 000 CHF aujourd'hui). S'agissant du commerce de biens immobiliers, les obligations de diligence relevant de la loi sur le blanchiment vaudront pour tous les paiements en espèces, quel que soit le montant. La période de consultation s'étend jusqu'à fin novembre.

Secteurs non financiers

Logement : En 2022, le Programme Bâtiments a versé 425 M CHF de subventions en faveur de l'assainissement énergétique (remplacement des systèmes de chauffage, isolation thermique, etc), soit 18 % de plus qu'en 2021. Instrument central de la politique énergétique et climatique de la Suisse, le programme de la Confédération et des cantons est en expansion continue depuis son lancement en 2010. Selon l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), les actions déployées en 2022 grâce aux subventions réduisent la consommation d'énergie du parc immobilier sur sa durée de vie de 8,8 Mds de kWh et les émissions de CO2 d'environ 2,5 millions de tonnes.

Médias : L'initiative populaire réclamant la baisse de la redevance radio-TV de 335 à 200 CHF a recueilli plus de 126 000 signatures valides, ouvrant la voie à un futur référendum populaire. Le comité à l'origine de l'initiative attaque aussi bien le niveau de la redevance, qu'il indique être le plus élevé au monde, que l'imposition excessive dont pâtiraient les entreprises et exploitations artisanales. Dépendant à 80 % des recettes de la redevance, la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) pourrait voir son budget réduit de moitié en cas d'approbation lors du référendum populaire. Pour rappel, l'initiative «No Billag», qui prévoyait la suppression totale de la redevance, avait été rejetée en 2018 par 72 % des voix.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international